

VALLÉE DE LA MAURIENNE Affaire "du béton pourri"

Première démolition



Les entreprises commencent à vider les "Hauts-de-Valmeinier II", avant qu'ils ne soient démolis. Comme d'autres équipements en Maurienne, ils ont été érigés avec du mauvais béton.

Photos Sylvain MUSCIO

D'ici décembre, c'en sera fini des "Hauts-de-Valmeinier II", belle résidence de tourisme qu'on a commencé à déconstruire. Dans un climat particulier puisque, pendant le week-end, des pillards se sont attaqués à tout ce qui pouvait être enlevé. Ces faits continuaient hier au point que l'entreprise chargée des travaux a dû faire intervenir la gendarmerie pour que cessent les déprédations.

L'affaire du "béton pourri" de Maurienne connaît donc le premier développement du genre. Le montant de ce seul marché de démolition (270 000 €) illustre la lourdeur des conséquences de ce sinistre, unique en France.

L'affaire préoccupe au plus

haut niveau : le préfet de la Savoie Christian Sapède a reçu hier matin Bernard Titz, secrétaire général de Béton Rhône-Alpes. Rien n'a filtré de cette entrevue, mais on sait que les conséquences judiciaires de l'affaire pourraient être moins importantes que prévu. "Tout devrait se régler par la négociation entre le fournisseur du béton, les clients et les entreprises", indique un acteur du dossier, sous couvert d'anonymat.

M. Titz affirmait déjà le 5 octobre que BRA, filiale du groupe Vicat, entendait faire face à ses responsabilités.

Cela dit, les collectivités locales de Maurienne demeurent vigilantes et recensent tous les travaux qui ont été

entrepris en 2004. BRA doit, de son côté, fournir la liste de ses clients. Il faudra recenser tous les artisans du bâtiment qui ont construit des maisons individuelles à cette période, dossier sur lequel se sont également penchées les organisations professionnelles, Capeb et BTP 73.

Par contre, les stations sont partiellement soulagées. Les tests effectués sur les socles des 13 remontées mécaniques construites à cette époque sont rassurants, même si des investigations complémentaires sont en cours. Il est vrai qu'il s'agit là de bétons très particuliers, de haute qualité, faits pour résister à des conditions extrêmes.

Frédéric THIERS

REPÈRES

LES DATES

■ Mars-juillet 2004 : Béton Rhône-Alpes produit du béton et des agrégats pollués par un trop grande quantité de gypse. Printemps 2006 : la rue de la Libération à Saint-Jean-de-Maurienne, refaite à cette époque, présente de graves désordres, ainsi que deux résidences de tourisme à Valmeinier.

■ Août 2006 : des particuliers font le lien entre la date de la construction de leur maison et les dégâts qu'ils constatent.

■ 5 octobre : la DDE met en cause le béton. Le groupe Vicat assure vouloir faire face à ses responsabilités. Son cours en bourse, en chute de 15 % depuis le 25 septembre, se stabilise.

REMONTÉES MÉCANIQUES

■ 69 carottages ont révélé sur les 13 remontées concernées un parfait comportement mécanique du béton, mais quelques échantillons présentent un taux de sulfate supérieur à la norme. Les résultats d'expertises complémentaires seront connues le 8 novembre.